

arrassé. Si l'on eût employé honnêtement au dragage l'argent voté pour cet objet, la ville de Beauharnois se trouverait dans une meilleure condition qu'elle ne l'est aujourd'hui. Je suis des plus convaincus que si le crédit qui est maintenant demandé est voté aujourd'hui, il sera gaspillé comme par le passé.

L'item maintenant proposé est placé dans les estimations pour des fins électorales.

La raison pour laquelle je m'oppose à l'adoption de cet item, c'est que je voudrais que l'argent demandé fût dépensé à des fins légitimes.

M. CHARLTON : La présente question est certainement digne d'être discutée, et quelques honorables députés, vu les renseignements qu'ils possèdent, hésitent à adopter finalement le présent crédit. Il importe peu que l'argent soit voté maintenant, ou dans deux mois d'ici. Le gouvernement ferait mieux de suspendre ce crédit, et je ne me sens pas moi-même disposé à voter pour son adoption.

M. BERGERON : L'honorable député est entièrement dans l'erreur. Le présent crédit est destiné à un canal, et ce n'est pas un crédit qui dépend du département des Travaux publics. Les travaux en question ont été faits pour améliorer la navigation.

L'honorable député de Norfolk-nord (M. Charlton) a accepté comme une vérité l'insinuation de l'honorable député de L'Islet (M. Tarte) ; mais je puis l'informer que les travaux sont exécutés sous la surveillance des ingénieurs du gouvernement fédéral, à Montréal, et c'est la raison pour laquelle l'ouvrage n'a pas coûté une somme plus élevée. Le coût du même ouvrage eût été deux ou trois fois plus considérable, s'il n'avait pas été exécuté sous la surveillance immédiate de l'ingénieur en chef du gouvernement fédéral.

M. FOSTER : Je me trouvais auprès du ministre des Chemins de fer et des Canaux lorsqu'une députation se présenta à lui pour lui soumettre certaines questions concernant la navigation du Saint-Laurent. Cette députation se composait de membres importants de la chambre de commerce de Montréal et des expéditeurs de différents endroits, de Sainte-Catherine à Montréal. Nous discutâmes divers sujets, et celui qui nous occupe présentement fut celui que la députation considéra comme étant le plus urgent. La députation fit comprendre que les travaux devaient être commencés tout de suite et terminés vers la date de l'ouverture de la navigation. Le ministre des Chemins de fer et Canaux déclara alors en ma présence qu'il s'efforcera de se conformer aux vœux de la députation. C'est ce qui a eu lieu, et les travaux ont été exécutés sous la surveillance des ingénieurs du département. Ils ont été exécutés conformément à la requête de la chambre de commerce de Montréal et des expéditeurs par la voie du Saint-Laurent.

A quoi allons-nous arriver, si, sur un crédit de cette nature, un membre de la Chambre nous dit : il s'agit de travaux sur lesquels nous pouvons discuter, et vous n'obtiendrez pas maintenant votre argent ? Cette attitude, suivant moi, ne devrait pas être prise. J'ai eu personnellement connaissance des circonstances qui ont fait entreprendre les travaux en question, et je considère que jeter quelque doute sur leur importance ou leur efficacité, serait faire un grand tort au commerce de

transport par la voie du Saint-Laurent, après que ces travaux ont été faits dans le but que nous connaissons, et sous la surveillance de l'ingénieur du département des Chemins de fer et Canaux. Si l'on fait suspendre le présent crédit pour des raisons qui n'ont d'autre appui que de simples ouï-dire, ce sera certainement peu raisonnable.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il ne faut pas perdre de vue d'autres circonstances qui ont précédé celles auxquelles l'on vient de faire allusion, et qui sont de nature à m'influencer dans le vote que je vais donner sur le présent sujet. Le comité sait que, pendant ses séances d'hier soir et d'aujourd'hui, lorsque les ministres nous ont parlé de la nécessité qu'il y avait de voter certains crédits, la gauche a donné toute l'attention désirable aux explications ministérielles. L'honorable ministre des Finances admettra que la gauche a accepté toutes les propositions raisonnables, faites par les ministres, lorsque ceux-ci ont prouvé que la dépense qu'ils proposaient était nécessaire. La gauche a voté sans hésitation, dans ces cas, les crédits demandés, après un court débat.

Je désire maintenant attirer l'attention du comité sur le fait que nous sommes encore en présence d'une violation flagrante des usages constitutionnels qui doivent contrôler les dépenses publiques.

M. FOSTER : Non.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Oui. J'aurais été disposé à voter pour le présent crédit sur la déclaration du ministre que c'était un ouvrage qu'il fallait terminer vers la date de l'ouverture de la navigation, et qu'il avait besoin de l'argent demandé pour exécuter cet ouvrage ; mais je constate maintenant que toute cette affaire n'est qu'une comédie. L'argent a été soutiré du coffre public, l'ouvrage a été fait et le parlement n'a pas été consulté.

Plus j'examine ces crédits que l'on nous propose, plus je m'aperçois que l'ancienne pratique anglaise de voter des subsides au gouvernement est devenue, aujourd'hui, une comédie. Le gouvernement a reçu une députation de marchands de Montréal qui lui a représenté qu'il était nécessaire, dans l'intérêt du commerce en général, que certains travaux publics fussent exécutés. Quelle attitude le gouvernement devait-il prendre dans un cas de cette nature ? S'il était d'avis, après avoir entendu la députation, que les travaux recommandés devaient être exécutés, son devoir était de répondre comme suit : C'est une question que nous soumettrons au parlement en l'accompagnant de notre recommandation de voter l'argent requis pour ces travaux. Le gouvernement aurait dû subséquemment obtenir l'autorisation nécessaire du parlement, ce dernier devant avoir un pouvoir prépondérant dans toutes les circonstances.

Dans le cas dont il s'agit présentement, je constate que le parlement a été ignoré tout à fait. La chambre de commerce de Montréal a représenté au ministre que certaines choses devaient être faites, et le ministre sans aucune autorisation du parlement, a exécuté ces travaux, fait les déboursés qu'ils exigeaient, et il nous demande, aujourd'hui, le dernier jour de la session, de ratifier tout ce qu'il a fait.

La même chose a été exposée lorsqu'il s'est agi des crédits pour la milice. Je le répète, cette